

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024-58

Le 8 octobre 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 2 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (19) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. CARDIN, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. YANG, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) : Mme ETEVE à M. DUPUIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, M. BELIN à Mme MARCHAND, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le recrutement par voie de mutation d'un rédacteur territorial responsable du pôle administration générale, en remplacement d'un rédacteur partant à la retraite,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Roger SEGUELA, 1^{er} Adjoint au Maire délégué au personnel,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024
- De dire que ce poste est destiné au responsable du pôle « administration générale »
- De noter que les crédits budgétaires du budget général 2024 (chapitre 012) sont prévus et suffisants
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de ;
La réception en Préfecture le : 9/10/24
L'affichage du : 10/10/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2458DEL**
Objet : **Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2024-10-09 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**
Identifiant unique : **030-213000474-20241009-2458DEL-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20241009-2458DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	876 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2458DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20241009-2458DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	255.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 octobre 2024 à 14h30min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 octobre 2024 à 14h30min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2024 à 14h30min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2024 à 14h41min00s	Reçu par le MI le 2024-10-09